



PROCES VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois janvier à 18 heures 50 , le Conseil Municipal légalement convoqué (à 18 heures 30) s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 15 janvier 2018

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Thierry BUZULIER, Catherine LOCKWOOD, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Patricia LE FICHOUX, Camille GEFFROY, Michel LE GRAND,

18h50 arrivées de Chantal LE GRATIET, Rémy TOULLIC,

Absents : Marion SICOT, Loïc GUILLOU, Joël LE BIHAN,

Absents excusés : Corinne SCHUCHARD, Dominique GUEGO, Armelle ANDRÉ,

Procurations : Loïc CORDON à Marcel TURUBAN
Annyvonne LE COQ à Michel LE GRAND

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 10 Votants : 12

Secrétaire de séance : Camille GEFFROY

Était également présente : Florence DOLLO- Secrétaire .

2018-01-01- Adoption du Procès -Verbal de la séance du 21 décembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017 est adopté par 9 voix pour et une abstention (Camille GEFFROY) .

2018-01-02- HORAIRES DE L'ÉCOLE RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019

Rapporteur : Catherine LOCKWOOD

Vu la délibération du 23 juillet 2014 mettant en place une nouvelle organisation des rythmes scolaires dès la rentrée 2014-2015 et validation par l'Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription, du projet associé (nouveaux horaires d'école et de temps d'Activité Périscolaires (TAP)),

Considérant les bilans établis suite aux questionnaires distribués aux parents et à la réunion publique qui s'est déroulée le jeudi 11 janvier 2018, établissant un vote majoritaire des parents pour un retour à une semaine sur 4 jours,

Vu le procès-verbal du conseil d'école en date du 15 janvier 2018 qui à l'unanimité a émis un avis favorable au retour à la semaine des quatre jours (8 demi-journées par semaine avec le mercredi matin totalement libéré)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable à une modification de l'organisation des rythmes scolaires dès la prochaine rentrée scolaire 2018-2019 avec un retour à 4 jours et à l'application des nouveaux horaires ci-dessous :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

9 H 00 - 12 H 00
12 H 00 - 13 H 30
13 H 30 - 16 H 30

ÉCOLE
RESTAURATION
ÉCOLE

Camille GEFROY interroge sur l'organisation du mode de garde le mercredi. Mme LOCKWOOD explique que Lannion Trégor Communauté sera sollicitée afin de présenter un accueil de loisirs sans hébergement pour notre pôle.

Le Maire remercie le personnel de l'école de son implication lors de l'aménagement des TAP.

Une nouvelle organisation de la durée hebdomadaire travaillée sera à envisager à la rentrée 2018-2019.

2018-01-03 – BUDGET CAISSE DE L'ÉCOLE : ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2018

Rapporteur : Mme Catherine LOCKWOOD

La Caisse de l'École doit faire face à des difficultés passagères de trésorerie en début d'année civile pour régler ses frais de personnel pour l'essentiel et ses dépenses alimentaires.

C'est pourquoi la caisse de l'école sollicite de la commune un acompte de 30 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide que la commune attribue à la Caisse de l'École un acompte de 30 000,00 € à valoir sur la subvention de l'année 2018.

2018-01-04 - SDE : POSE DE DEUX PRISES DE COURANT - ÉCOLE MATERNELLE ET SALLE GEORGES BRASSENS-

Rapporteur : M. le Maire

Après avoir entendu l'avis favorable de la commission infrastructures urbanisme et environnement du 19 janvier dernier, le Conseil Municipal a délibéré et a décidé à l'unanimité d'approuver le projet d'éclairage public de la pose de deux prises de courant - École maternelle et salle Georges Brassens - présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 380,00 € H.T.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée au coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et, au prorata du paiement à celle-ci.

2018-01-05 - SDE : FOURNITURE ET POSE DE DEUX LANTERNES SUPPLÉMENTAIRES SUR LA FAÇADE DE L'ÉCOLE.

Rapporteur : M. le Maire

Après avoir entendu l'avis favorable de la commission infrastructures urbanisme et environnement du 19 janvier dernier, le Conseil Municipal a délibéré et a décidé à l'unanimité d'approuver le projet d'éclairage public de fourniture et pose de deux lanternes supplémentaires sur la façade de l'école présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 2 420,00 € H.T.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée au coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et, au prorata du paiement à celle-ci.

2018-01-06 - SDE : EFFACEMENT DES RÉSEAUX BT/EP/FT « LE CARDINAL »

Rapporteur : M. le Maire

Après avoir entendu l'avis favorable de la commission infrastructures urbanisme et environnement du 19 janvier dernier, le Conseil Municipal a délibéré et a décidé à l'unanimité d'engager le projet d'effacement des réseaux BT/EP/FT « Le Cardinal » estimé par le syndicat Départemental d'Énergie à :

Pour la Basse Tension : 49 000,00 €H.T.

Pour l'éclairage public : 16 000,00 € H.T.

Pour le réseau téléphonique : 14 750,00 €H.T.

(Génie Civil)

2018-01-07 - PLAN DE FORMATION

Rapporteur : M. le Maire

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu l'avis du Comité Technique en date du 21 juin 2017

Objet : plan de formation au profit des agents de la collectivité

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2018.

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au comité technique dont dépend la collectivité. Ce plan de formation se compose ainsi :

- Les besoins de formation individuels et collectifs des agents,
- Le règlement de formation à la collectivité.

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

2018-01-08 - INFORMATIONS DIVERSES

Thierry BUZULIER informe qu'une commission développement portuaire et maritime aura lieu prochainement afin de présenter l'attribution d'une dizaine de places en eaux profondes (bateaux < 9 mètres). Il a été constaté un nombre important de résiliations suite à l'âge des usagers. Il est intéressant de mettre le port à niveau pour attirer de nouveaux clients.

Camille GEFROY a été contactée par une personne qui cherche un local à louer afin de le partager pour exercer une activité (Co-working).

Il est proposé la perception ou les locaux sur le site de Kérantour qui semblent plus adaptés.

Le Maire informe qu'une délégation de Morangis sera accueillie sur la commune de Lézardrieux du 1er au 3 juin prochains dans le cadre du 20^{ème} anniversaire du Jumelage entre les 2 communes.

2018-01-09 – QUESTIONS DIVERSES

Chantal LE GRATIET s'interroge sur l'avenir de l'office du tourisme situé à Kérantour. Elle relève que la fermeture des offices sur l'entrée du territoire est peut-être due à une mauvaise signalétique et un manque de promotion.

M. le Maire explique la nécessité de repenser l'organisation de l'office suite à un passage de 9 personnes en moyenne par jour et de 2 employés réguliers pour assurer cette mission dans un grand local. Le passage des touristes est bien actifs dans notre secteur, il a été constaté une hausse de la fréquentation du rando-gîte et du site du sillon du Talbert. De plus il est rajouté que l'office n'a pas été déclarée fermée pour les années futures, le planning doit être fixé lors d'une prochaine réunion. Actuellement, il est prévu qu'elle resta ouverte 3 jours sur 5 et sera tenue par des bénévoles.

Chantal LE GRATIET, travaillant au rando-gîte de Pleubian ne comprend pas cette décision. Elle explique que le travail d'information n'est pas assez diffusé et que les chiffres de l'office de Lannion n'ont pas à être comparés avec l'office de la Presqu'île sachant que l'office en plus de son activité touristique vend des tickets de bus ce qui explique sa forte fréquentation. Elle pense que la vente des tickets du passeurs du Trieux aurait été intéressante à envisager à l'office de Kérantour et non à Paimpol où s'écoule 3000 tickets.

De plus, elle explique la difficulté de diffuser des informations sur le site touristique de l'agglomération.

Catherine LOCKWOOD confirme qu'il est nécessaire de promouvoir le territoire mais s'il y a un manque de fréquentation, il faut tenir compte des chiffres.

Thierry BUZULIER présente l'idée d'envisager un point relais et une borne au Port de Plaisance.

M. le Maire reste attentif aux différentes propositions pour développer le tourisme sur le territoire. Il est nécessaire d'attendre la prochaine réunion d'agglomération qui se réunira sur ce sujet afin de connaître officiellement l'avenir des offices et des bâtiments.

La séance est levée à 19h45